

WAGA ENERGY

Société anonyme au capital de 248.666,06 euros
Siège social : 5 Avenue Raymond Chanas, 38320 Eybens, France
809 233 471 R.C.S. Grenoble
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE

LA CONSULTATION ECRITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Les soussignés,

Monsieur Mathieu Lefebvre, Président du conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'Administration » ou le « Conseil ») et Madame Anne Lapierre, administrateur, ont établi le présent procès-verbal conformément aux dispositions de la section V du règlement intérieur du Conseil d'Administration, constatant le résultat de la consultation écrite effectuée par email en date du 9 septembre 2025, adressée à chacun des membres du Conseil à cette date et relative à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de l'exercice de 260.000 BSPCE 2019 et 550.000 BSPCE 2021, et de l'augmentation du capital social de la Société consécutive,
2. Modification corrélative de l'article 7.2 des statuts de la Société,
3. Pouvoir pour formalités.

1. CONSTATATION DE L'EXERCICE DE 260.000 BSPCE 2019 ET 550.000 BSPCE 2021, ET DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE CONSECUTIVE

Le Président invite le Conseil d'Administration à constater l'augmentation de capital de la Société résultant de l'exercice de 260.000 BSPCE 2019 et 550.000 BSPCE 2021, dans les proportions et aux dates d'exercice visées dans le document de synthèse préalablement transmis aux administrateurs, ayant donné lieu à l'émission d'un nombre total de 810.000 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, libérées intégralement par versement(s) en numéraire.

Le Président invite par conséquent le Conseil d'Administration à constater (i) l'exercice des 260.000 BSPCE 2019 et des 550.000 BSPCE 2021, (ii) l'émission et la souscription des 810.000 actions ordinaires nouvelles qui en résultent et (iii) l'augmentation du capital social corrélative d'un montant nominal total de 8.100 euros.

Le Conseil d'Administration **constate** :

- l'exercice de 260.000 BSPCE 2019 et 550.000 BSPCE 2021 et la souscription corrélative de 810.000 actions ordinaires nouvelles intégralement libérées en numéraire,
- qu'en conséquence le capital social est augmenté d'un montant nominal de 8.100 euros pour être porté de 248.666,06 euros à 256.766,06 euros par l'émission de 810.000 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro l'une, et est désormais divisé en 25.676.606 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Le Conseil d'Administration **décide** que les 810.000 actions ordinaires nouvelles de la Société feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris au compartiment B sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société.

Cette résolution a recueilli les votes suivants :

- Pour : 10 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

La présente résolution est par conséquent adoptée.

2. MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 7.2 DES STATUTS DE LA SOCIETE

En conséquence de la décision qui précède et au résultat de l'augmentation de capital susvisée, le Président propose au Conseil d'Administration de modifier l'article 7.2 des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration **décide** de modifier l'article 7.2 (*Capital*) des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« Le capital social s'élève à deux cent cinquante-six mille sept cent soixante-six euros et six centimes (256.766,06 €).

Il est divisé en vingt-cinq millions six cent soixante-seize mille six cent six (25.676.606) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime (0,01) d'euro chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie. »

Cette résolution a recueilli les votes suivants :

- Pour : 10 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

La présente résolution est par conséquent adoptée.

3. POUVOIR POUR FORMALITES

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution a recueilli les votes suivants :

- Pour : 10 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

La présente résolution est par conséquent adoptée.

Extrait certifié conforme par le Président – Directeur Général

Signé par :

8DDB778DCB33400...
Monsieur Mathieu Lefebvre